

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19990**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER, Mention : médiation culturelle, Domaine : Arts, lettres et langues (ALL)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

45004 art spectacle, 45052 production spectacle, 42651 tourisme culturel

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Formation et encadrement de professionnels responsables de projets culturels
- Conduite de recherches spécialisées (de type documentaire ou scientifique) dans le domaine des musées et notamment la médiation muséale et les nouveaux médias
- Conception et réalisation d'actions ou de produits visant à mettre en contact les publics et une offre culturelle et artistique (musées, spectacles, exposition, festivals,)
- Conception d'outils de communication (sur divers support) liés à un évènement culturel / artistique
- Conduite de projets liés à une mise en valeur harmonieuse de la culture et du patrimoine au sein du musée, dans des développements économiques, et notamment touristiques.
- Gestion de la relation avec la Presse et les supports internet pour optimiser la médiatisation d'un évènement
- Etudes sous différents angles (artistiques, budgétaire, organisationnel, écho auprès du public, ...) d'un projet culturel, et éventuelle défense de celui-ci devant des décideurs, des clients ...
- Concevoir puis encadrer la réalisation d'un projet artistique dans toutes ses dimensions artistiques, administratives, financières et communication
- Elaborer des documents de communication, adaptés à des publics divers, en utilisant les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique
- Mobiliser une culture artistique, une réflexion théorique et critique (portant, notamment, sur les sciences de l'art) et les principales méthodes disciplinaires pour être en capacité de commenter (à l'aide d'une terminologie pertinente) et mettre en perspective, de façon avisée, les créations et les faits artistiques.
- Utiliser diverses ressources documentaires spécialisées pour appréhender les arts.
- Identifier et mobiliser la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les créations artistiques.
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la création artistique au sens large.
- Anticiper et penser l'évolution du fonctionnement de l'institution muséale, à partir d'une formation solide en muséologie.
- Connaître et anticiper les demandes des différents publics et évaluer les projets d'animation proposés à ceux-ci : analyse des besoins et des caractéristiques des différents publics.
- Concevoir et élaborer des projets de médiation muséale liées aux nouvelles technologies : évaluation des dispositifs, animation de réseaux sociaux, animation du site traditionnel, travail collaboratif et recherche des informations nécessaires à la mise en place de nouveaux produits.
- Pouvoir mener une réflexion intermédiaire (théâtres, cinéma) et développer des partenariats avec les autres métiers liés à la médiation culturelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Collectivités publiques locales, régionales et nationales
- Fondations privées
- Entreprises privées en lien avec les activités culturelles et notamment muséales
- Industries culturelles et créatives (Multimédias ...)
- Métiers du théâtre et de la création artistique
- Secteur et métiers du tourisme culturel (entreprises touristiques ...)
- Attaché du patrimoine dans le fonction publique
- Responsable de service culturel (notamment au sein de collectivités territoriales)
- Chargé de relations publiques et de communication
- Assistant de production
- Administrateur de compagnie théâtrale

- Chargé de collections au sein d'un musée

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1405 : Représentation de l'Etat sur le territoire national ou international

Réglementation d'activités :

NEANT

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La mention "Médiation culturelle " au sein de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 se décline en 5 parcours-types ci-dessous listés :

- Parcours-type : "**Muséologie et médiation**". Il comprend 2 options :

* muséologie et nouveaux medias

* Médiateur - guide conférencier

- Parcours-type : **Conception et direction de projets culturels**

- Parcours-type : **Tourisme culturel et territoires : ingénierie de projets.**

- Parcours-type : **Approche pluridisciplinaire de la médiation culturelle**

- Parcours-type : **Médiation de la Musique** (co-accrédité avec l'Université Paris Sorbonne-Paris 4)

L'ensemble des composantes et des UE constituant ces 5 parcours-types sont détaillées et accessibles via le lien figurant dans la rubrique "Source d'information" ci-dessous.

Les modalités du contrôle des connaissances, publiées au début de chaque année universitaire, permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de **120 crédits pour le niveau master.**

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures) - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Pour les masters : arrêté du 25/04/02, publié au JO du 27/04/02

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

L'arrêté ministériel d'habilitation qui crée ce diplôme est en date du 12 septembre 2005 et porte le n° 20051124 : il valait pour la période 2005/2006 jusqu'à 2009/2010.

Cette habilitation a été renouvelée le 17 septembre 2009 sous le même numéro pour la contrat 2009/2010 à 2013/2014.

Enfin, le 17 décembre 2014, un arrêté ministériel d'accréditation a été délivré à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP, B1-2). Ledit arrêté autorise l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 à délivrer les diplômes de master afférents à la mention médiation culturelle pour la période 2014/2015 à 2018/2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Prendre contact avec l'**Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de notre université :

bâtiment E, bureau E 10.5, 1er étage

13, rue santeuil, 75231 Paris cedex 05

mail : ove@univ-paris3.fr,

tél : 01 45 87 40 34,

le lien du site internet de ce service figure dans la rubrique "lien vers statistiques", ci-dessous.

OU BIEN :

se rendre directement sur les pages internet du département Médiation culturelle, via les liens listés dans la rubrique "Source d'information", relatives à chacun des 5 parcours-types de la mention **Médiation culturelle**.

<http://www.univ-paris3.fr/l-observatoire-de-la-vie-etudiante-ove--107862.kjsp?rh=1178827308773>

Autres sources d'information :

Département : Médiation Culturelle de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (voir coordonnées précises à la rubrique "adresse" ci-dessous)

Liste des liens renvoyant vers les 5 parcours-types :

- Parcours-type : "**Muséologie et médiation**". Il comprend 2 options :

* muséologie et nouveaux medias :

<http://www.univ-paris3.fr/master-2-professionnel-museologie-et-mediation-parcours-museologie-et-nouveaux-medias-260723.kjsp>

* Médiateur - guide conférencier :

Présentation du Master 2 Professionnel Spécialité Médiateur - Guide Conférencier Cliquer ici

- Parcours-type : **Conception et direction de projets culturels**

<http://www.univ-paris3.fr/master-2-professionnel-br-conception-et-direction-de-projets-culturels-25503.kjsp>

- Parcours-type : **Tourisme culturel et territoires : ingénierie de projets.**

<http://www.univ-paris3.fr/master-2-professionnel-tourisme-culturel-et-territoires-ingenierie-de-projets-82482.kjsp>

- Parcours-type : **Approche pluridisciplinaire de la médiation culturelle**

<http://www.univ-paris3.fr/master-2-approche-pluridisciplinaire-de-la-mediation-culturelle-65668.kjsp>

- Parcours-type : **Médiation de la Musique** (co-accrédité avec l'Université Paris Sorbonne-Paris 4)

<http://www.univ-paris3.fr/master-2-professionnel-mediation-de-la-musique-264870.kjsp>

Site internet de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Lieu(x) de certification :

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 : Île-de-France - Paris (75) [75005]

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Département : Médiation culturelle

Bureau 209, 2ème étage

13, rue Santeuil 75231 PARIS cedex 05

Tél : 01 45 87 42 73 (année M1) 78 93 (année M2)

Mél. : dept-mc@univ-paris3.fr

Sur Internet : <http://www.univ-paris3.fr/dept-mc>

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Voir adresse ci-dessus

Historique de la certification :